



## Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

#### N° 10 - Subventions aux associations - Année 2023

##### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de pouvoir poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif, loisirs, patriotique, éducation jeunesse.

Chaque demande a été étudiée en prenant en compte des critères comme le nombre d'adhérents, le nombre de Senlisiens, le niveau de pratique, la participation des clubs aux activités organisées par la Ville, leur situation financière...

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023,

Après avis de la commission des Affaires Culturelles du 8 mars 2023,

Après avis de la commission Action Sociale et Proximité du 2 mars 2023,

Après avis de la commission des Sports du 1<sup>er</sup> mars 2023,

Après avis de la commission des Finances du 15 mars 2023,

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas prendre part au vote,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil de l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu le budget principal primitif 2023 de la ville,

Vu les conventions d'objectifs triennales signées en 2022 avec les associations suivantes : le Rugby Club de Senlis, l'Union Sportive Municipale de Senlis, la Fondation Cziffra, le Bel Age, le Cinéma Jeanne d'Arc,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (Ne prennent pas part au vote : **Pour Le Comité de Jumelage : M. LEFEVRE et Mme LUDMANN - Pour Les Jardins Familiaux : Mme MAUPAS par le pouvoir donné à M. GAUDUBOIS – Pour l'Association des Villes Françaises : Mme VALLER et Mme GLASTRA - Pour La Retraite Sportive : Mme LUDMANN – Pour Les Trois Armes de Senlis : Mme MIFSUD**),

- a alloué les subventions aux associations pour l'année 2023 telles qu'elles figurent sur l'état ci-dessous en précisant qu'il s'agit pour les subventions exceptionnelles d'un montant alloué sur présentation d'un bilan ou de facture et au vu de la réalisation des objectifs,

- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 6574 du budget primitif de la ville.

<b>Patriotique</b>	
Union Nationale des Combattants	600,00 €
Comité du Souvenir Français du canton de Senlis	150,00 €
Société des membres de la légion d'honneur	150,00 €
<b>Total</b>	<b>900,00 €</b>

<b>Social</b>	
Club du Bel Age	7 210,00 €
Subvention exceptionnelle : anniversaire 50 ans de l'association 20 € par inscrit senlisien au repas dans la limite d'un plafond de 1500 €	1 500,00 €
Association des Jardins Familiaux	2 000,00 €
Subvention exceptionnelle : congrès départemental	1 800,00 €
APF France Handicap (Association des Paralysés de France)	300,00 €
Unafam Oise	500,00 €
Association locale ADMR de Senlis ADPS	5 000,00 €
Samu Social	500,00 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Creil et sa région	400,00 €
Les Bibliothèques sonores	400,00 €
Secours Catholique Senlisien	1 000,00 €
Association territoriale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, du centre de l'Oise (UNAPEI)	800,00 €
Senlis automne	1 350,00 €
France Alzheimer Oise	700,00 €
Banque Alimentaire	500,00 €
AEM 60	1 000,00 €
UDAF (médiation familiale)	1 000,00 €
UDAF (accompagnement de la parentalité)	2 000,00 €
Association des diabétiques de l'Oise AFD60	150,00 €
Les Restaurants du Cœur	3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>31 110,00 €</b>

<b>Sports</b>	
Rugby Club de Senlis	25 000,00 €
Subvention exceptionnelle : Coupe du monde	2 500,00 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	40 000,00 €
Subvention exceptionnelle : Montée en N3	8 000,00 €
Amicale de pétanque	500,00 €
Les Trois Armes	2 000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000,00 €

	Subvention exceptionnelle : Travaux de la caserne	1 500,00 €
GSS section judo		2 000,00 €
Lutte Olympique		800,00 €
	Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	300,00 €
Senlis Athlé		500,00 €
	Subvention exceptionnelle : Organisation Senlis'Oise	4 000,00 €
Senlis Handball		3 500,00 €
	Subvention exceptionnelle : Tournoi Langenfeld	500,00 €
Senlis Basketball		4 500,00 €
Tennis club de Senlis		3 000,00 €
Etoile de Mer Senlisienne		1 000,00 €
Gymnastique féminine Senlisienne - GSS		1 800,00 €
Ligne et Forme		1 000,00 €
Compagnie d'Arc du Montauban		1 000,00 €
Tennis de table		1 500,00 €
Full Contact B-Bac	Subvention exceptionnelle Equipement Gymnase Fontaine des Prés	200,00 €
Association d'Union des Quartiers		1 200,00 €
	Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	600,00 €
Bei Long Quan		500,00 €
Association pour l'étude de l'Aïkido		500,00 €
Vélo Club de Senlis		500,00 €
Club aéromodélisme Senlisien		400,00 €
Cercle d'Echecs Senlisien		500,00 €
Billard Club		500,00 €
Senlis Futsal		1 000,00 €
	Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	800,00 €
Taekwondo		500,00 €
Centre Equestre de Senlis		1 500,00 €
Retraite sportive senlisienne		200,00 €
Xtrem Challenge		1 000,00 €
	Subvention exceptionnelle : Trail de Senlis	500,00 €
	Subvention exceptionnelle : Urban Trail	2 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>118 300,00 €</b>

Culture / Loisirs	
Croque l'Image	300,00 €
Senlis Quilts	250,00 €
Art et Amitié	500,00 €
L'Oiseau Lyre	1 000,00 €
Collegium	500,00 €
Ensemble Choral du Haubergier	500,00 €
La Boîte à Son et Image	1 200,00 €
Salle Cinéma Jeanne d'Arc	43 500,00 €
Centre de danse Blanquer	500,00 €
M Laure Danse	1 000,00 €
Senlis Fitness Danse	500,00 €
Studio M	900,00 €

Association philatélique senlisienne	800,00 €
Association pour la réhabilitation de la Chapelle St Lazare	400,00 €
Cité d'Antan	3 500,00 €
Subvention exceptionnelle : Foire médiévale	10 000,00 €
Les figurants de l'histoire	4 800,00 €
Subvention exceptionnelle : Foire médiévale	10 000,00 €
Mémoire Senlisienne	500,00 €
Subvention exceptionnelle : achat matériel informatique pour inventaire des collections	1 000,00 €
Club de Bridge de Senlis	450,00 €
Club de Modélisme Naval Senlisien	550,00 €
Association des joueurs nés	200,00 €
Comité de Jumelage de Senlis	1 600,00 €
Subvention exceptionnelle : 20 <sup>ème</sup> anniversaire jumelage Montale	3 000,00 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 200,00 €
Les Amis de la Bibliothèque de Senlis	900,00 €
Société des Amis de la Vénerie	2 000,00 €
Autour de Mozart	900,00 €
Fondation Cziffra	8 000,00 €
Conservatoire César Franck	900,00 €
Ecole de Musique de Senlis	900,00 €
Les Amis de la Musique Municipale - PADAM	5 000,00 €
Les Amis des Orgues de Senlis	400,00 €
A vous de Jouer	600,00 €
Tous en scène	600,00 €
La petite vadrouille	600,00 €
<b>Total</b>	<b>109 450,00 €</b>
<b>Vie locale</b>	
Les chats libres de Senlis	5 000,00 €
L'Eveil Senlisien	400,00 €
Senlis AVF	900,00 €
Association culturelle Franco Portugaise	400,00 €
Bien être aux Fours à Chaux	500,00 €
Les écureuils de Brichebay	500,00 €
Au tiers Lieu	500,00 €
Association des Habitants de la Rue Daniel Boulanger DBES	500,00 €
ABMARS - Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	250,00 €
Mars 60	400,00 €
AU5V - Association des Usagers du Vélo, des vélo routes et Voies Vertes du Valois	1 200,00 €
<b>Total</b>	<b>10 550,00 €</b>
<b>Commerce et animations</b>	
ACS - Commerçants de Senlis	3 500,00 €
La Maille Rouge Team	3 500,00 €
<b>Total</b>	<b>7 000,00 €</b>

Éducation et Jeunesse	
Association Commerce International du Lycée H. Capet	700,00 €
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	300,00 €
<b>Total</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>278 310,00 €</b>



  
 Pascale LOISELEUR  
 Maire de Senlis